

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de GEVIGNEY-MERCEY

*Séance du 21 Juillet 2018*

Date de la convocation  
16/07/2018

Date d'affichage  
23/07/2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt et un Juillet à onze heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACLOT Loïc.

Nombre de Conseillers  
Municipaux.

En exercice : 11  
Présents : 06  
Votants : 07

**PRÉSENTS** : MMS. RACLOT Loïc, RACLOT Dominique, PIROULEY Francis,  
VITEAUX Mickaël.  
MMES CHATILLON Colette, MUSSOT Delphine.

**ABSENTS** : MMES CARSANA Viviane (procuration à M. PIROULEY Francis),  
DEMARQUET Sophie, NOIROT Lydie.  
MMS. GALLAUZIAUX Fabien, PAUL Jean-Christophe.

Mme CHATILLON Colette a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réf :  
A l'unanimité  
Pour : 07  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur le Maire expose les résultats des études préalables concernant l'assainissement général de la commune.

Au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal décide de retenir le scénario n°1, proposé par le bureau d'étude BC21 et approuve le zonage d'assainissement annexé à la présente.

### OBJET

**Mise à l'enquête  
publique du plan  
de zonage.**

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique la conclusion de ces études, qui place **l'ensemble du territoire communal en zone d'assainissement, excepté les quelques habitations isolées ou en périphérie de la zone urbanisée.**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, accepte la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement suivant les articles R 2224-8 et R 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et donne pouvoir au maire pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir au plan de zonage conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le  
23/07/2018

et publication ou notification  
du : 23/07/2018

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme:

Le Maire,  
Loïc RACLOT.

